



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 février 2020

n° 041-20

Objet : *RD - Mon Pass' Renov - Convention de partenariat entre GRDF et Grand Chambéry pour le bonus air/rénovation*

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoît Perrotton
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

• conseillers excusés : 12

Michel André - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Jérôme Esquevin - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 février 2020

délibération n° 041-20

objet **RD - Mon Pass' Renov - Convention de partenariat entre GRDF et Grand Chambéry pour le bonus air/rénovation**

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage et de l'enseignement supérieur, rappelle que grâce à un partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, six actions concrètes sur les volets mobilité et habitat sont mises en œuvre pour l'amélioration durable de la qualité de l'air sur le territoire.

Parmi ces actions, le bonus air/rénovation, dont le coût est estimé à 2,126 millions d'euros et partagé entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Grand Chambéry, vient compléter les aides aux travaux mobilisables dans le cadre de Mon Pass' Renov.

Le bonus vise le remplacement des chaudières au fioul par des chaudières gaz ou bois granulés, couplé obligatoirement à des travaux de rénovation énergétique performante.

Un parcours d'accompagnement spécifique réalisé par l'opérateur Mon Pass' Renov est mobilisable par les personnes désirant bénéficier du bonus.

Pour atteindre les objectifs fixés, il convient de mettre en place un partenariat avec GRDF pour le volet bonus air/gaz/rénovation au travers de la signature de la convention ci-jointe.

GRDF interviendra par le biais des actions suivantes :

- aides financières complémentaires au bonus sous conditions : 400 € par maison et 200 € par logement en copropriété pour le raccordement au réseau de distribution de gaz,
- participation à des actions de communication et évènementiel,
- réalisation d'actions de communication spécifiques par l'envoi de courriers ciblés,
- information des propriétaires en contact avec GRDF et ayant un projet éligible au bonus,
- apport d'expertise et d'outils à l'opérateur de Mon Pass' Renov en charge de l'accompagnement des personnes.

Grand Chambéry s'engage à construire la communication avec GRDF et à partager un suivi des prospects intéressés par le dispositif.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions conclues pour la mise en œuvre du Programme local de l'habitat,

Vu la délibération 128-19 C du Conseil communautaire du 27 juin 2019 portant approbation des actions de la convention sur la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie environnement - énergie de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019, approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 2 Abstentions :

Article 1 : approuve la convention de partenariat entre GRDF et Grand Chambéry ci-jointe,

Article 2 : autorise le président à signer la convention et tout document à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 041-20

Objet de l'acte : RD - Mon Pass' Renov - Convention de partenariat entre GRDF et Grand Chambéry pour le bonus air/rénovation

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : annexe Pass'Renov/GRDF

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23168H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23168H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au